



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Charente-Maritime

SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS

1 ter, rue de la procession

17170 COURCON

LUNDI 13 OCTOBRE 2025 – 09H30

GUE D'ALLERE

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

DECIDE de désigner Marie-Claude BILLEAUD pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 27 juin 2025

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEE

3. Convention de superposition d'affectation SYRIMA/SILEC

APPROUVE la convention ;

AUTORISE Madame la Présidente à rédiger et à signer la convention sur ces bases, entre le SILEC et le SYRIMA, à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération y compris les avenants éventuels et à mettre en œuvre la convention.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

4. Affaire BELLUC

VALIDE les principes énoncés ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Présidente :

A FAIRE toutes les démarches nécessaires, auprès des parties concernées, afin de prendre en charge les frais d'avocat, selon la clé de répartition, définie dans les statuts du SYHNA

A CONCLURE une convention de mutualisation, concernant la participation financière relative aux frais d'avocat du procès BELLUC, ainsi que tous les documents nécessaires,

A SOLLICITER, auprès de tous les anciens membres du SYHNA, les fonds nécessaires à la clôture de ce dossier, conformément à la clé de répartition prédéfinie.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

5. Règlement intérieur

APPROUVE les modifications du règlement intérieur modifiant les articles I et VI tels que joints en annexe de la convocation.

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

DOMAINE ET PATRIMOINE

6. Transfert de la Banche

ACCEPTE l'acquisition de la partie aval de la Banche aux frais du SYRIMA, y compris les Portes à la Mer, exclus l'ouvrage d'Angle Folle,

ACCEPTE la mise en place une servitude sur une bande de 5 mètres, pour les travaux éventuels, à titre gratuit,

INTEGRE dans l'Accord Cadre du Territoire, une participation à hauteur d'un tiers, au financement des travaux de pieutage sur le bief médiant,

APPROUVE le scénario à retenir en vue du transfert de la Banche,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à prendre toutes les décisions pour la mise en œuvre de cette décision et signer tous les documents s'y rapportant.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

7. Cession Passerelle du Gué-d'Alleré à la commune

VALIDE le transfert de la propriété de la passerelle, en état, au profit de la Commune du Gué d'Alleré,

DEMANDE à la Commune, par anticipation au transfert, de prendre en charge la mise en sécurité du site et le démontage du platelage,

VALIDE la participation du SYRIMA pour le renouvellement du plancher (hors démontage et mise en sécurité), via une prise en charge, en trois parts égales, par les 3 EPCI – CDC AA, CDC AS, CDA la Rochelle, à hauteur de 80% du montant des travaux, plafonnée à 40 000€ TTC,

AUTORISE Madame la présidente à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les différents documents afférents à cette décision.

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 01

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

8. Compte-rendu des décisions de la Présidente exercées par délégation du Comité Syndical

PREND acte.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

9. Compte-rendu des décisions du Bureau exercées par délégation du Comité Syndical

PREND acte.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00